

LIVRET DES
9
PROPOSITIONS
FAMILIALES



Associations Familiales Catholiques

Confédération Nationale
Mouvement national reconnu d'utilité publique

Déclaration des AFC

La Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques, mouvement familial reconnu d'utilité publique, est implantée dans 86 départements avec 390 associations en métropole et outre-mer. Ses convictions et ses propositions s'enracinent dans l'article 2 de ses statuts et dans le préambule de sa charte adoptée par son Assemblée Générale en l'an 2000 :

« L'Association Familiale Catholique est un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la société au service de la famille à la lumière de l'enseignement de l'Eglise catholique. »

La politique familiale formalisée par les textes établis par ordonnances dès 1945 et poursuivie depuis 60 ans a permis à la France de se reconstruire et de maintenir encore aujourd'hui un taux de fécondité, certes insuffisant, de 1,8 à 1,9, mais supérieur à celui des grands partenaires économiques voisins : Allemagne, Italie, Espagne, en particulier. Néanmoins, et tous les responsables politiques le reconnaissent : la France connaît un déficit démographique dangereux qui hypothèque lourdement son avenir économique et social.

La politique familiale repose en droit sur le principe de prévention et de solidarité horizontale. Elle a toujours été distincte et complémentaire d'une politique sociale qui, en vertu du principe de solidarité verticale, vient en aide aux familles exclues et démunies. Pourtant force est de constater son affaiblissement progressif depuis une trentaine d'années entraînant la précarisation de plus en plus de familles fragiles et particulièrement les familles nombreuses.

Cinq échéances électorales sont devant nous : élections législatives en juin 2007, élections municipales et cantonales en mars 2008, élections sénatoriales en septembre 2008, élections régionales et européennes en 2009. Ainsi l'avenir de la politique familiale en France se joue autant dans les orientations données par le Président de la République, que dans les décisions prises par le Parlement, les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et dans certaines des délibérations et directives européennes.

Analyse

1 Les situations économique et démographique de la France mettent ses dirigeants en face d'un double défi : celui de répondre aux urgences sociales créées par la pauvreté grandissante, et celui du vieillissement engendrant les charges colossales de la retraite et de la dépendance. Ainsi se pose la question des choix budgétaires à faire à tous les niveaux dès aujourd'hui et sur les 10 prochaines années. **Or la politique familiale apparaît à beaucoup des responsables politiques, sinon inutile, du moins secondaire dans l'ordre des priorités.**

2 L'évolution du droit civil consacre depuis trente ans l'individualisation des droits. Il contredit ainsi la nécessité absolue pour la société française de promouvoir, d'encourager l'exercice des responsabilités et des solidarités familiales auxquelles on ne cesse cependant de faire appel... Le droit, qui dicte et façonne les normes sociales, privilégie l'individu, la vie privée, considère que les choix affectifs ne peuvent et ne doivent avoir aucune conséquence ni sur les enfants, ni sur la vie civique, économique et sociale. Ainsi, **toutes les formes d'union conjugale sont mises sur un pied d'égalité, le « droit à l'enfant » se substitue au « droit de l'enfant ».** On laisse se propager et se développer des pratiques de contraceptions abortives, l'avortement, et les dérives eugénistes. La famille et les familles ne sont plus considérées comme les corps fondateurs de la société, mais comme une juxtaposition d'individus. Ainsi naissent et prospèrent, au gré des gouvernements, des politiques à caractère social, destinées à pallier les effets de cet individualisme qui gangrène toute famille. Cette conception individualiste de la société, imposée dans notre pays par une gouvernance laïciste et centralisée depuis des décennies, soumise aux dérives d'une opinion aux repères brouillés conduit à un « assistanat » public de plus en plus développé, dès qu'apparaît la moindre difficulté. Législations et réglementations se complexifient et se multiplient. Cette gouvernance coûte cher !

3 Enfin, la mondialisation des échanges commerciaux et la globalisation de l'économie, faits émergents des temps modernes, sont fondées sur une conception intégralement libérale de l'Économie, de ses processus. L'économie prime sur tout même si le concept de développement durable est devenu politiquement correct. En effet, les diverses dimensions éthiques, parmi lesquelles la dimension familiale, ne sont jamais retenues et prises en compte pour spécifier la finalité même du développement durable. **Dans une société qui met les droits de l'individu au-dessus de tout, sans pour autant définir ses devoirs vis-à-vis des autres citoyens, les valeurs sociales de la famille, communauté naturelle, sont totalement occultées, souvent niées.** Lobbies et communautarismes se rejoignent pour se substituer aux corps intermédiaires en se déchargeant de toute responsabilité sociale. Les réactions contradictoires de l'opinion vis-à-vis des réalités comme l'immigration ou les fléaux sociaux (drogue, délinquance, pratiques mafieuses, pornographie...) sont des illustrations de la difficulté pour les sociétés française et européenne à faire face à ces défis du 21^e siècle.

4 Ces constats peuvent et doivent être élargis à l'ensemble du continent européen et des Nations qui le composent. La politique familiale en France a été et est encore un exemple pour de très nombreux pays. Certes, l'Union Européenne n'a pas de compétences propres sur le champ de la politique familiale. Il n'en demeure pas moins que, dans des enceintes aussi prestigieuses que le Conseil de L'Europe, la Cour de Justice Européenne, celle des Droits de l'Homme et le Parlement Européen, se forgent au fil des années des concepts et des jurisprudences qui accompagnent, et précèdent même les évolutions décrites précédemment.

Ainsi, au contraire de ce qui aurait été logique au vu des succès relatifs de la politique familiale française, la France abandonne, au fil des ans, les fondamentaux de sa politique familiale au profit de conceptions individualistes ou libérales, sociales et libertaires.

La CNAFC demande aux responsables économiques, sociaux et politiques d'accepter de débattre de cette analyse.

1 Valoriser la dimension sociale du mariage, et le conforter dans sa dimension institutionnelle

- ▶ Définir explicitement le mariage dans le code civil comme l'union durable d'un homme et d'une femme.
- ▶ Exprimer en droit et traduire en mesures concrètes la gradation des engagements conjugaux au regard des devoirs que les conjoints contractent entre eux, envers leurs enfants et envers la société dont il faut, par un juste retour des choses, préciser les engagements.

Si tel n'était pas le cas, les gens « mariés » seraient en droit de plaider la discrimination.



2 Reconnaître le premier corps social que constituent les familles :

- ▶ Dans la participation effective des institutions et mouvements familiaux au dialogue social et civique.
- ▶ Par la place conférée à ces instances dans les organismes gestionnaires de la sécurité sociale, du logement, de l'éducation, de l'emploi.
- ▶ Par l'instauration du suffrage familial dans les élections locales.

Si tel n'était pas le cas, l'appel à la responsabilité et l'éducation civique des parents comme des enfants continuerait à rester de l'ordre du discours.



3 Permettre à chaque famille d'avoir le nombre d'enfants qu'elle désire par des mesures nouvelles, en priorité en faveur des familles de trois enfants et plus.

- ▶ Des prestations familiales revalorisées sans conditions de ressources et une fiscalité indirecte et locale prenant en compte obligatoirement le nombre de personnes à charge.
- ▶ Des politiques déjà mises en place à amplifier, carte familles nombreuses, prêts à taux zéro pour le logement et les biens d'équipement lourds (voiture...).
- ▶ Un effort prioritaire en faveur du logement, premier espace vital de toute famille, pour tous, adapté au nombre d'enfants, à l'accueil des personnes handicapées et/ou âgées..

Si tel n'était pas le cas, les mesures préconisées par la Commission Européenne pour relever le défi démographique et l'abysse déficit budgétaire créé par le poids des retraites s'avèreraient illusoire dès la décennie à venir.



4 Des politiques sociales qui prennent en compte la dimension familiale :

- ▶ Introduire la dimension familiale dans toutes les politiques de lutte contre l'exclusion et la grande pauvreté (éducation, logement, minima sociaux, emploi...) par la prise en compte systématique des personnes à charge (aînés et enfants).
- ▶ Concevoir une politique d'intégration fondée sur l'accompagnement des familles plutôt que sur les individus (ne serait-ce que pour éviter autant que faire se peut de contribuer à la déstructuration des familles par la séparation des enfants de leurs parents).
- ▶ Rehausser l'ambition des politiques de regroupement familial en les soumettant à des conditions impératives de justice, d'hygiène et de sécurité. Prohiber de la manière la plus résolue toutes les dérives qui se développent (mariages blancs, paternités blanches, polygamie, trafic d'enfants...).
- ▶ Donner une formation « familiale » aux travailleurs et éducateurs sociaux, aux enseignants, aux personnels « Sécurité et Justice ».

Si tel n'était pas le cas, la fracture sociale continuerait à s'agrandir, l'individu étant laissé seul dans une situation d'assistanat.



5 Redonner confiance aux parents dans leur capacité à éduquer leurs enfants.

- ▶ L'instauration généralisée d'une formule « chèque service éducatif » pour favoriser le libre choix des parents de leur mode de garde comme de l'établissement scolaire.
- ▶ Affirmer la primauté de la famille et des parents dans l'éducation : éducation affective et sexuelle, civisme, culture et éducation religieuse...
- ▶ Revalorisation des pensions de réversion en respectant le principe d'équité entre parents et tenant compte des périodes d'« inactivité » salariée.
- ▶ Mettre en place les politiques d'accompagnement nécessaire, notamment la mise en œuvre accélérée d'une politique familiale de prévention, notamment par le développement des « Réseaux d'Ecoute et d'Accompagnement à la Parentalité » (REAP). Ces derniers doivent être mis en œuvre selon l'idée originelle d'une responsabilisation des parents eux-mêmes dans la prise en charge effective de l'éducation de leurs enfants. Seule cette approche reconnaissant les parents comme « premiers éducateurs » permettra de faire face efficacement aux violences et aux désordres sociaux.
- ▶ Par le développement des mesures déjà prises, pour contrôler et coopérer tout à la fois avec les acteurs médiatiques de ce secteur, en prévoyant la présence du corps familial dans toutes les instances indépendantes.
- ▶ Par une politique nationale et européenne de prévention et de sanction contre toute forme de diffusion de la drogue, du trafic d'êtres humains, et de leur exploitation par la pornographie ou la pédophilie notamment au travers des moyens de communication.

Si tel n'était pas le cas, le durcissement actuel et envisagé des sanctions envers les parents - pour approprié qu'il soit face aux incivilités et aux violences constatées - ne ferait qu'exacerber les fractures familiales et la démission des parents.

6 Réconcilier l'entreprise et les familles

- ▶ Développer le travail à temps partiel et les formes de congés parentaux.
- ▶ Mettre en œuvre une politique des acquis de l'expérience permettant la réinsertion dans la vie professionnelle.
- ▶ Encourager les services d'entreprises aux familles.
- ▶ Respecter le repos dominical.

Si tel n'était pas le cas, la peur de constituer une famille, la déstructuration des familles que ce soit par le travail ou la perte d'emploi seraient accentuées. Notamment au moment où le père comme la mère cumulent à la fois charges professionnelles et devoirs familiaux entre 35 et 50 ans.



7 Une véritable politique d'accueil de la Vie et de toutes les vies

- ▶ Corriger les lois bioéthiques qui légalisent des dérives moralement inacceptables, attentatoires à la vie humaine dès sa conception, en particulier le Dépistage Pré Implantatoire et la recherche sur les cellules souches embryonnaires.
- ▶ Promouvoir les méthodes de régulation naturelle des naissances auprès de l'ensemble des personnels médicaux et sociaux, et développer l'éducation des jeunes à l'amour vrai.
- ▶ Etudier scientifiquement le syndrome post abortif et mettre en œuvre les politiques préventives et de suivi qui en découlent.
- ▶ Créer dans tous les départements pour les femmes enceintes et isolées, des maisons d'accueil, maisons prises en charge dans le cadre de la protection de l'enfance.

Si tel n'était pas le cas, le choix de l'accueil de la Vie continuerait à faire l'objet d'une discrimination grandissante. Les pressions auxquelles sont très souvent soumises les femmes, les pratiques abortives et les dérives eugéniques de tri des embryons sont inacceptables lorsqu'elles se développent encore.



8 Respecter la fin de vie

- ▶ Développer les soins palliatifs pour tous les âges de la vie.
- ▶ Développer et valoriser les parcours professionnels des services à la personne.
- ▶ Augmenter les déductions fiscales pour la prise en charge des personnes dépendantes (une part supplémentaire).
- ▶ Revenir sur les dispositions de la loi sur la fin de vie qui permet d'assimiler l'alimentation et l'hydratation à des traitements.

Si tel n'était pas le cas, l'équilibre instauré par la loi sur la fin de vie serait rompu et la dérive, déjà sensible, vers l'euthanasie passive et active serait accélérée.



9 Famille et droits de l'Homme

- ▶ Les parents doivent pouvoir librement et sans discrimination transmettre leurs convictions philosophiques et religieuses à leurs enfants, transmission qu'il convient cependant de situer explicitement dans une perspective d'éducation à la liberté et à la responsabilité.
- ▶ Seules des raisons relevant de l'appartenance à des mouvements sectaires ou à des organisations portant atteinte à l'ordre public peuvent limiter cette liberté fondamentale.
- ▶ Tous les textes internationaux affirment que toute personne humaine a droit à une famille, que tout enfant a droit à un père et une mère. La Famille et toutes les familles sont et doivent constituer la première communauté, respectueuse de ce droit inaliénable et universel. Toutes les déclarations des droits de la famille reposent sur le postulat qu'à ce titre la Famille est la cellule fondamentale de toute société. Ces choix, tous ces choix, librement posés, ont ainsi une portée sociale et sociétale. Ainsi en est-il de la référence des familles à une culture et/ou une pratique religieuse. La CNAFC affirme que les convictions philosophiques et religieuses constituent l'un des fondements de la structuration de toute personnalité et une source de repères.
- ▶ Le principe de laïcité, que la France a érigé en principe d'Etat, est ordonné à cette réalité.

Si tel n'était pas le cas, le communautarisme deviendrait l'expression d'une société éclatée.

Convictions

La CNAFC, soucieuse du respect absolu de la dignité humaine et de chaque personne, réaffirme que tout pouvoir public, à quelque niveau institutionnel que ce soit, doit se référer explicitement à des valeurs fondamentales de liberté, vérité et justice qui se matérialisent dans les faits :

- ◆ Que la dignité de l'Homme s'étend de sa conception à sa mort naturelle.
- ◆ Que la famille doit s'enraciner dans la durée, dans l'ouverte à la vie, et dans l'engagement des conjoints, engagement mutuel et à l'égard de la société, et qu'à ces conditions elle constitue la cellule de base de la société.
- ◆ Qu'à ce titre, le mariage civil occupe une place prééminente.
- ◆ Qu'aux plans civique, économique et social, les principes fondamentaux, référents de toute politique sont : le bien commun, la solidarité, la destination universelle des biens, la subsidiarité, la participation.

La CNAFC affirme par ailleurs avec force, que la Famille et les familles sont et doivent être éducatrices de tout l'être : l'exemple du don réciproque, le partage quotidien, l'attention donnée aux plus faibles... Vécues dans l'amour en famille, ces valeurs permettent à leurs enfants d'acquérir, avec la contribution de tous les partenaires éducatifs, les moyens d'être à leur tour des hommes et des femmes libres et responsables capables d'assurer leur rôle de citoyens et de fonder le moment venu une famille solide et joyeuse.

Pour assurer cet apprentissage, la Famille et les familles ont besoin d'être soutenues et tout doit être fait par les Pouvoirs Publics pour assurer un environnement favorable à :

- stabilité et durée,
- liberté et responsabilité,
- harmonie et équilibre entre vie familiale et vie sociale.

Tels sont le sens et la finalité des propositions faites.

L'intégralité des analyses et des demandes téléchargeable au format PDF sur www.propositionsafc.fr ;

Nos autres actions :

www.afc-france.org

www.petitionmariage.fr

www.afc-france.org/cartefamilienombreuse

Qui sommes nous ?

Fondées en 1905,
les Associations Familiales
Catholiques
représentent 35.000 familles
dans toute la France réparties en
390 associations et 86 fédérations.

Contact presse :

Caroline Cutté

01 48 78 81 61

Cnafc@afc-france.org



Pour contacter votre AFC locale :